

ARTISTES MUSIENS appartenant aux ENSEMBLES MUSICAUX AVEC NOMENCLATURE**Salaire mensuel minimum d'embauche : CDI et CDD > 1 MOIS**

Tuttiste	3 125,97
Soliste	3 239,52
Chef de pupitre	3 455,29

Ces minima s'articulent avec les catégories définies dans les orchestres par accord d'entreprise.

rémunération au cachet

Le cachet minimum pour la rémunération d'un service indivisible de 3 heures est de : Au-delà, au prorata temporis	109,13
--	--------

Le cas particulier des ensembles musicaux à nomenclature employant les musiciens en CDI est défini à l'article X.3.3.A

ARTISTES MUSIENS appartenant aux ENSEMBLES MUSICAUX SANS NOMENCLATURE**rémunération mensualisée**

CDI	minimum brut mensuel	2 734,19
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 794,06
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 952,15

rémunération au cachet*répétitions*

Journée de 2 services (6 h et prorata temporis au-delà)	154,11
Garantie journalière si service totalement isolé	109,13

représentations

Cas général	154,11
7 représentations ou plus par 15 jours	135,62

répétitions & représentations

Journée avec un service de répétition et un service de représentation	236,03
---	--------

ARTISTES MUSIENS appartenant au SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES**rémunération mensualisée**

CDI	minimum brut mensuel	2 689,03
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 794,06
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 952,15

rémunération au cachet*répétitions*

Journée de 2 services (montant à verser sous la forme de 2 cachets)	109,23
Garantie journalière si service isolé	81,92

représentations

Cas général	154,11
7 représentations ou plus par 15 jours	135,62

salles musiques actuelles < 300pl	109,13
-----------------------------------	--------

première partie	109,13
-----------------	--------

plateau découverte	109,13
--------------------	--------

ARTISTES MUSIENS engagés au sein d'AUTRES ENTREPRISES**rémunération mensualisée**

CDI	minimum brut mensuel	2 689,14
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 794,06
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 952,15

rémunération au cachet*répétitions*

un service de 3 h	109,13
-------------------	--------

représentation

	109,13
--	--------